

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 10 décembre 2005
Présidence de M. Lucien Chamorel, président

La séance est convoquée à 15h30

Y compris le Président, 76 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mme Marie-Hélène Groux,

MM. Emile Bonjour, Olivier Coste, Dominique d'Eggis, Pascal Métraux, Jean-Daniel Paschoud, Sébastien Rod,

Absents : Mme Nathalie Gavin,

M. Alexandre Crisinel,

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour subit la modification suivante :

Le point 7 est supprimé parce que Le Conseil a accepté la prolongation du mandat des membres du Bureau jusqu'en juin 2006, lors de l'assemblée de décembre 2004.

Point 7 (nouveau) **Préavis municipal No 1095/2005 concernant les indemnités attribuées au Syndic et aux membres de la Municipalité.**

La numérotation est modifiée en conséquence.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2005

Concernant l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile (p. 8) et l'affirmation de M. Pierre-Alexandre Schlaeppli "le cas qui nous occupe n'a suscité aucune opposition", **M. Denis Aguet** déclare que c'est assez normal, vu que la mise à l'enquête a commencé le 11 novembre 2005, soit après la séance du Conseil.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le 17 novembre, avec quelques membres du Conseil, le **Président** a visité la salle de gymnastique et la cuisine rénovées du collège du Grand-Pont. Le calendrier des travaux et les budgets ont été respectés. Les nouveaux équipements donnent entière satisfaction.

Le dimanche 27 novembre, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérale et cantonale. Il en communique les résultats pour Lutry.

Il donne lecture de la lettre de démission de **M. Bruno Giacomini**, reçue fin novembre. Il souligne que M. Giacomini a occupé pratiquement tous les postes, y compris celui de président du Conseil. La rigueur dans les propos, le respect et l'écoute des autres sont des qualités dont il a fait preuve durant toutes les années passées au Conseil. Il a également été le premier à offrir ses services, lorsqu'il a fallu mettre sur pied les programmes informatiques pour les votations

et les élections, programmes que le Président utilise toujours. Pour cela et pour toutes ses autres compétences, au nom du Conseil, il tient à remercier M. Giacomini chaleureusement.

Le 8 décembre, le Président a représenté le Conseil à la réouverture de l'Yrtul. L'animation et la gestion du club sont désormais sous la responsabilité de Ludovic Paschoud, ancien Conseiller, et de quelques amis.

Concernant les élections communales de mars 2006, il informe qu'un site internet, appelé www.elections-communales.ch a été créé. Ce site répertorie tous les candidats, autant pour le législatif que pour l'exécutif. Il a été créé par des particuliers en collaboration avec l'Etat, il est payant. Des renseignements à ce sujet se trouvent sur info@elections-communales.ch. Il prie tous les Conseillers de bien vouloir agender le dimanche 12 mars pour le dépouillement du scrutin. Celui-ci est effectué comme de coutume par les Conseillers avec l'aide du personnel communal. Une convocation sera envoyée début février.

M. Claude Weber désire savoir si le bureau électoral a reçu des précisions au sujet du calcul du nombre de bulletins valables; faut-il soustraire les bulletins blancs **et** les nuls, ou seulement les nuls, du nombre des bulletins reçus, et considérer les bulletins blancs comme valables ?

3. DEPOT DE MOTIONS

M. Dominique Roulet, au nom des Verts, dépose une motion intitulée "Pour une optimisation en matière de chauffage des bâtiments communaux et scolaires, et un affichage de leur étiquette énergétique selon la méthode Display".

M. Yvan Fabbiani, socialiste, dépose une motion intitulée "Amélioration de la circulation à Savuit"

4. PREAVIS MUNICIPAL No 1094/05 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY - 2ème SEMESTRE

Mme Carol Gay (présidente-rapporteuse radicale) lit le rapport de la commission, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales, qu'ils sont bien intégrés et adaptés à nos moeurs, us et coutumes.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close. Le dépouillement des bulletins s'effectue tandis que l'ordre du jour se poursuit.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

KULCZYNSKI Ryszard, né le 9 janvier 1953, son épouse Violetta, née Szyłka le 16 novembre 1959

par 76 voix contre 0, 0 blanc sur 76 bulletins rentrés

GERKE Jessica, née le 17 juin 1990

par 76 voix contre 0, 0 blanc, sur 76 bulletins rentrés

ZAIMI Cerim, né le 11 octobre 1960, son épouse Azima née Sulejmani le 19 août 1961 et leur fils Sanel, né le 13 septembre 1992

par 70 voix contre 5, 1 blanc, sur 76 bulletins rentrés

DARWICH Abdullahad, né le 28 septembre 1963

par 75 voix contre 1, 0 blanc, sur 76 bulletins rentrés

CAMPION Caroline, née le 26 octobre 1943

par 76 voix contre 0, 0 blanc, sur 76 bulletins rentrés

TONKIN Gail, née le 22 février 1984

par 76 voix contre 0, 0 blanc, sur 76 bulletins rentrés

GREGOIR Bruno, né le 19 juillet 1966

par 76 voix contre 0, 0 blanc, sur 76 bulletins rentrés

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1093/05 CONCERNANT LES CREDITS
SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2004 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES
SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances**, souligne qu'il est nécessaire que la Municipalité poursuive ses réflexions au sujet de l'avenir de la Marelle, ceci d'autant plus qu'elle est appelée à s'adjoindre une nursery après son déménagement dans le futur complexe de la COOP.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

Le Président ouvre la discussion.

p. 6 F 502.3124.01 et 02 A l'appui de la motion qu'il a déposée, **M. Dominique Roulet** relève que l'augmentation des **frais de chauffage** pour le Château, le collège des Pâles et celui du Grand-Pont, suite à l'augmentation du prix du mazout, se montent à fr. 50'000.-

p 8 F 711.3655 A.P.P.E.L - garderie d'enfants "la Marelle"

Mme Rose-Marie Notz fait remarquer que les subventions communales sont relativement stables (fr. 177'000.- en 2004, fr. 175'000.- en 2005 et fr. 170'000.- prévus au budget 2007). Dès lors, pourquoi parler d'augmentation du déficit ? L'objectif de la Commune est-il de rendre la Marelle plus autonome ? Quelles sont les causes de la baisse de fréquentation ?

Réponse de M. Christophe Gessner : lors de la création de la Marelle, une somme d'environ fr. 120'000.- avait été prévue pour couvrir le déficit d'exploitation. Ces dernières années, le déficit a augmenté et il a bien fallu le couvrir. Malgré une restructuration de la garderie, la fréquentation est en baisse, le déficit est en hausse et une réflexion quant à l'avenir de la Marelle s'impose.

Réponse de **M. Jacques-André Conne**, Conseiller municipal : il est vrai que la Marelle est un souci pour la Municipalité. Le déficit est resté stable (aux alentours de fr. 120'000.) de 1991 à 2003, puis, il a augmenté; une étude à ce sujet est en cours, dont les résultats ne sont pas encore disponibles, mais 3 raisons apparaissent d'ores et déjà :

- il existe plusieurs garderies privées à Lutry;
- le nombre d'enfants en âge de fréquenter ce genre d'établissement est en diminution;
- le nombre de parents avec des revenus élevés, et payant de ce fait quasiment le prix coûtant, est aussi en diminution.

Le nombre d'enfants a diminué de moitié. Le personnel a été réduit, mais cela ne suffit pas à compenser les frais fixes.

La future nursery est prévue pour 17 ou 18 bébés. Un questionnaire a été envoyé aux parents potentiellement intéressés, et il semble que la demande soit forte.

En fonction de l'introduction éventuelle de l'horaire continu à l'école, il faudra prévoir d'autres horaires pour l'accueil des enfants à la garderie. Ce sont des décisions que la Municipalité devra prendre, le Conseil communal sera tenu au courant.

Pour **M. André Kudelski**, il est souhaitable de remplir la Marelle avec des personnes qui paient plus que le coût marginal pour faire diminuer le déficit, et non pas d'avoir juste une ou deux personnes qui paient un prix beaucoup plus élevé que les autres, ce qui décourage les

personnes ayant un revenu élevé de confier leurs enfants à une telle garderie. Les gens aisés ont aussi droit à des prestations de la Commune puisqu'ils paient des impôts élevés. Il faut que les tarifs payés par les parents se situent dans une fourchette restreinte pour éviter les trop grands contrastes.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité, à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2005 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	<u>Fr. 775'000.--</u>
2. Comptes d'investissements du bilan	<u>Fr. 37'000.--</u>

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1092/05 CONCERNANT LE BUDGET 2006 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

En préambule, **M. Jacques-André Conne**, Conseiller municipal des finances, rappelle que, d'après la simulation effectuée par l'Etat, datant du 22 septembre 2005, la participation globale de la Commune aux charges cantonales et intercommunales devait augmenter de fr. 1'501'000.- par rapport au budget 2005.

Après avoir réalisé diverses simulations, la Municipalité, s'étant aperçue d'un certain nombre d'incohérences dans la méthode de répartition des charges, en avait fait part au département concerné. Après plus de 2 mois d'attente, M. Jacques-André Conne est en mesure d'annoncer une bonne nouvelle : le Canton a enfin pris les revendications de Lutry au sérieux; une modification de la méthode de répartition devrait être proposée au Conseil d'Etat. Cette nouvelle méthode devrait permettre à la commune de Lutry de réaliser une économie de l'ordre de fr. 700'000.- par rapport aux chiffres budgétisés.

Les chiffres définitifs pour le calcul des acomptes 2006, devraient être annoncés par l'Etat dans le courant du mois de janvier.

D'autre part, suite à la menace de référendum de la part de l'Union des Communes Vaudoises contre les mesures d'assainissement des finances cantonales à charge des communes, le Conseil d'Etat a pris la décision de retirer la proposition de réduction de 5/12 à 3/12 de la part des communes au revenu de l'impôt sur les gains immobiliers, représentant pour la Commune de Lutry une recette supplémentaire estimée à fr. 320'000.- par rapport aux chiffres budgétisés. Toutefois, la Municipalité a décidé de combattre également tout autre report de charges de la part du Canton et d'adhérer à un éventuel référendum si le Grand Conseil adoptait la proposition du Conseil d'Etat d'augmenter la contribution des communes au financement des transports régionaux de 30 à 50%.

M. Christophe Gessner relève que le budget 2006 présente une insuffisance d'autofinancement de fr. 2'977'000.- et un découvert financier de fr. 7'491'000.-. Chaque conseillère et chaque conseiller doit se montrer prudent et bien réfléchir à la nécessité de chaque dépense et de chaque investissement qui seront votés au cours de l'année 2006.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 8 et 9 **CHARGES PAR NATURE**

M. André Kudelski constate qu'une part importante des charges sont extérieures à la gestion communale; au chapitre des participations et subventions cantonales **et d'associations de communes**, serait-il possible de réfléchir à des alliances avec d'autres communes pour essayer de maîtriser ces charges et d'éviter qu'elles ne deviennent d'année en année de moins en moins supportables ?

p. 46 181. 3163 ABONNEMENT CFF ET CARTES CGN (Charges)

181. 4273 ABONNEMENT CFF ET CARTES CGN (Revenus)

M. Denis Aguet rappelle que, le 14 mars 2005, il a déposé une motion restée sans réponse qui demandait de faire figurer au budget 2006 l'achat de 4 abonnements CFF, au lieu de 2, à mettre à la disposition du public.

L'augmentation des charges de fr. 19'000.- est compensée par l'augmentation des revenus du même montant.

Il dépose **un amendement** allant dans ce sens.

Selon **Mme Aude Savoy**, Conseillère municipale, la Municipalité craint de ne pas vendre assez d'abonnements pour pouvoir couvrir ses frais. Les acquéreurs ne seront pas assez nombreux.

Réponse de **M. Denis Aguet** : l'argument de la Municipalité qui dit que la demande n'est pas assez forte ne repose sur aucun fondement. Au contraire, la demande existe et il faut que l'offre suive.

Le Président fait voter l'amendement. Il est accepté par 36 avis favorables, 34 voix contraires et 4 abstentions.

p.70 434 et suivants **PARKINGS**

M. Claude Weber est satisfait de la nouvelle présentation qui montre clairement les charges et revenus des différents parkings de la commune.

M. André Kudelski a constaté à répétitions reprises que les usagers du parking de Corsy ne paient pas leur dû et s'insurge contre cette situation.

p. 97 581.3150 ENTRETIEN INSTALLATIONS TECHNIQUES ET ORGUES

Au nom de la commission des finances, **M. Christophe Gessner** propose, par voie **d'amendement**, de supprimer le montant de fr. 7'000.- destiné à l'acquisition d'une commande à distance pour la programmation de l'horloge de l'église.

M. Willy Blondel, Syndic, admet que la communication au sujet de cet achat n'a pas été optimale. Il donne donc un complément d'informations : l'horloge date de 1920, son mécanisme est très compliqué. M. Cornuz doit intervenir entre 20 et 25 fois par année pour une panne de lumière, un changement d'horaire pour les cultes, le passage à l'heure d'hiver et l'heure d'été. Chaque intervention dure plus d'une heure, elle est facturée par M. Cornuz.

Autre avantage : ce système de commande permettra aussi de régler le chauffage et de réaliser des économies. Les fr. 7'000.- seront très vite rentabilisés.

Suite à ces explications, **la commission des finances retire son amendement.**

p. 116 COLLEGE DU GRAND-PONT - INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE DU PREAU ET DES ABORDS

M. Dominique Roulet s'étonne du montant de fr. 120'000.- qu'il trouve élevé en comparaison avec les fr. 40'000.- dépensés pour l'installation de caméras au collège des Pâles.

Sur le même sujet, **M. Claude Weber** dépose un amendement : il reconnaît que les problèmes d'incivilité concernent aussi la commune de Lutry et que la Municipalité a raison de s'en

préoccuper. Pourtant la mesure proposée ne lui semble pas la plus appropriée; elle suscite en outre un certain nombre de questions :

- comment fonctionne exactement le système de caméras ?
- qui a accès aux données ?
- qui peut intervenir en cas d'infraction observée, sachant que cela peut avoir lieu pendant le temps de l'école, la police ? la direction des écoles ?
- quels sont les résultats constatés au collège des Pâles ?
- des panneaux indiquant l'existence de ces caméras ont-ils été posés aux Pâles ?
- ne risque-t-il pas d'y avoir dans certains cas atteinte à la sphère privée ?
- vouloir combattre des problèmes d'insécurité par des moyens techniques, est-ce réellement un moyen efficace et qui réponde sur le fond ?
- suite à des plaintes émanant de citoyens, un professeur de droit, mandaté par la ville de Berne, a déclaré que les communes ne disposent d'aucune compétence législative pour l'installation de caméras sur le domaine public.

Toutes ces questions, et le fait que le crédit demandé par la Municipalité est relativement important, nous amènent à souhaiter, pour cet objet, la rédaction d'un préavis municipal, soumis à une commission ad hoc pour étude et rapport, et le retrait de la somme de fr. 120'000.- du budget 2006.

M. Christophe Gessner signale que, depuis l'installation de caméras de surveillance au collège des Pâles, plus aucune infraction n'a été commise.

Pour **Mme Aude Savoy**, les questions posées par M. Weber sont légitimes; elles ont aussi fait l'objet de la réflexion de la Municipalité.

Néanmoins, les caméras de surveillance constituent un outil (parmi d'autres) qui aide la police. Concernant les questions éthiques, la Commune est soumise à la loi sur la protection des données.

Pour installer un système de vidéosurveillance, il faut le consentement des personnes qui sont filmées et un intérêt public ou privé prépondérant.

D'autre part, le principe de proportionnalité doit être respecté. Le moyen doit être adéquat et nécessaire. La Commune n'aurait pas le droit d'installer des caméras dans un endroit fermé et, éventuellement verrouillé.

6 règles supplémentaires sont à respecter :

- aviser les gens qu'ils sont filmés. Aux Pâles, des panneaux à cet effet ont été posés cette semaine.
- la sécurité des données. C'est l'entreprise qui s'occupe de vidéosurveillance qui conserve les données chez elle.
- seul le site prévu doit être filmé. Dans le cas des 2 collèges, il s'agit uniquement de la cour de récréation.
- l'utilisation des données est limitée à la protection contre les atteintes à des personnes et à des biens. Une utilisation pour de la publicité, par exemple, est interdite.
- les données ne doivent pas être communiquées à des tiers, (sauf à la requête d'un juge)
- elles sont effacées en principe dans les 24 heures.

A Lutry, le commissaire a le droit d'enclencher la bande en cas de problème.

Nous travaillons en étroite collaboration avec les écoles. Une cellule a été mise sur pied pour pouvoir réagir immédiatement en cas de problème.

Le prix demandé est plus élevé qu'aux Pâles, parce que les caméras du Grand-Pont seront plus performantes.

Pour **M. Christian van Singer**, le montant demandé est excessif, il recommande de s'en tenir à des moyens simples.

M. Yvan Fabbiani demande quelle est la raison du choix de caméras tournantes et pourquoi de telles caméras n'ont pas été installées aux Pâles.

Réponse de **Mme Aude Savoy** : la configuration de la cour du collège du Grand-Pont se prête à l'installation d'une caméra tournante, alors que la cour des Pâles comporte beaucoup d'angles.

M. Daniel Horn provoque l'hilarité générale, il désire avoir l'assurance que ces caméras ne seront pas utilisées pour filmer la sortie des différentes soirées organisées au Grand-Pont.

Réaction de **M. Claude Weber** : pourquoi les caméras filmeraient-elles les gamins et pas les Lutryens qui sortent complètement saouls d'une soirée, pourquoi les uns et pas les autres ?

Il maintient sa demande; un préavis détaillé et le rapport d'une commission seront utiles pour se donner le temps d'approfondir le sujet.

Avant de passer au vote, **Mme Aude Savoy** tient à rassurer M. Horn : il n'y a pas un agent en permanence devant l'écran. Ce qui est utile, c'est de filmer pendant 24 heures et de visionner l'enregistrement en cas d'incidents, déprédations, vandalisme ou autres.

Un préavis n'apportera pas d'informations supplémentaires.

Ce n'est pas l'avis de **M. Denis Aguet** pour qui plusieurs questions restent sans réponse, par exemple, qui peut voir les images en "live" et pourquoi les données sont conservées par l'entreprise de vidéosurveillance.

M. Christophe Tribolet rappelle qu'un feu a été allumé par une personne mal intentionnée au Grand-Pont le 1er août passé et que les caméras sont indispensables pour prévenir ce genre de délit.

L'amendement Weber demandant de retirer le crédit de fr. 120'000.- destiné à l'installation de caméras au collège du Grand-Pont est refusé par 35 non, contre 33 oui et 4 abstentions.

p.144 SERVICE DES EAUX BUDGET D'EXPLOITATION

M. Dominique Roulet désire savoir ce qui est entrepris pour limiter les pertes d'eau qui représentent 20% du volume d'achat global, soit environ fr. 200'000.- (au prix d'achat de l'eau) par année.

Réponse de M. Guy-Philippe Bolay, Conseiller municipal : les pertes d'eaux sont un sujet de préoccupation constante. Suivant les réseaux, elles peuvent osciller entre 10 à 60%. Le taux le plus bas à Lutry a été de 12% et le plus haut de 30%. Des mesures sont faites de manière systématique, dès qu'une fuite est détectée, la réparation est entreprise immédiatement, même de nuit. Le système de comptage et de contrôle tend à devenir toujours plus performant, mais ces problèmes de fuites sont inhérents à tous les réseaux d'eau.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. Philippe Sordet demande si une première évaluation des recettes des comptes 2005 est disponible.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : effectivement, la Bourse communale reçoit des informations de la Recette d'impôts, d'où il ressort que les recettes fiscales sont supérieures de plus d'1 million par rapport au budget 2005.

La parole n'étant plus demandée, **le préavis amendé est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, avec 6 abstentions, à savoir :**

1. Le budget 2006 de la Bourse communale, amendé

- Revenus de fonctionnement

Fr. 42'762'000.-

- Charges de fonctionnement

Fr. 45'739'000.-

- Attribution à des comptes d'amortissements	Fr. 2'083'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	Fr. 249'000.-	
- Résultat - Excédent de dépenses		Fr. 5'309'000.-
Sommes égales	Fr. 48'071'000.-	Fr. 48'071'000.-

2. Le budget 2006 des Services industriels

- <i>Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		Fr. 2'519'000.-
- Service de l'Electricité		Fr. 8'571'000.-
- Service du Gaz		Fr. 36'000.-
- <i>Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	Fr. 2'434'000.-	
- Service de l'Electricité	Fr. 7'551'000.-	
- Service du Gaz	Fr. 53'000.-	
Total comptes de fonctionnement	Fr. 10'038'000.-	Fr. 11'126'000.-
Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	Fr. 977'000.-	
- de réserves	Fr. 128'000.-	Fr. 17'000.-
Total charges et revenus	Fr. 11'143'000.-	Fr. 11'143'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 2'463'000.-	Fr. 2'463'000.-
Sommes égales	Fr. 13'606'000.-	Fr. 13'606'000.-

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

- de la Bourse communale de Fr. 855'000.-

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2006) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'épuration des eaux	Fr. 500'000.-
du Service des eaux	Fr. 772'000.-
du Service de l'électricité	Fr. 1'245'000.-
de l'éclairage public	Fr. 194'000.-
du service du Gaz	Fr. 20'000.-

5. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'obtention de nouveaux emprunts à hauteur de **fr. 3'500'000.-** permettant de financer en partie :
- | | |
|---|------------------------|
| le déficit financier prévisible du budget 2006 de | Fr. 2'977'000.- |
| les dépenses d'investissements ordinaires 2006 de | Fr. 855'000.- |

Ce financement devrait être consolidé par étapes sous forme d'emprunts à moyen et long termes en fonction des besoins réels de liquidités et des résultats effectifs de l'exercice 2006.

M. Willy Blondel remercie le Conseil pour la confiance renouvelée qu'il témoigne à la Municipalité, surtout en cette période délicate, pleine d'incertitudes. Il remercie aussi le Président et les membres de la commission des finances, et particulièrement M. Leiser, Boursier, et M. Jacques-André Conne pour leur travail en profondeur.

7. **PREAVIS MUNICIPAL No 1095/05 CONCERNANT LES INDEMNITES ATTRIBUEES AU SYNDIC ET AUX MEMBRES DE LA MUNICIPALITE**
 Indemnités annuelles du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire et du secrétaire suppléant, ainsi que des membres des commissions relevant du Conseil.

M. Christophe Gessner indique que la Municipalité présente un préavis concernant les indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité, vu que le budget 2006 est un budget de fin de législature. Elle ne sollicite pas de modifications des indemnités fixées lors de la séance du Conseil du 9 décembre 2000 et propose simplement leur reconduction.

Les conclusions du préavis sont adoptées sans discussion et à l'unanimité, à savoir :

- | | | |
|--|---------------------------|----------------------|
| 1. de fixer le montant des indemnités attribuées aux membres de la Municipalité comme suit : | | |
| Syndic | - traitement | <u>fr. 66'000.--</u> |
| | - frais de représentation | <u>fr. 8'000.--</u> |
| Municipaux | - traitement | <u>fr. 40'000.--</u> |
| | - frais de représentation | <u>fr. 4'000.-</u> |

D'autre part, la commission des finances ne souhaite pas apporter de modifications aux indemnités du bureau et des membres du Conseil, de la secrétaire et des membres des commissions. Les indemnités ne subissent donc aucun changement et se présentent comme suit :

- | | | |
|----------------------|--|--------------|
| 1. Indemnités pour : | - le Président du Conseil communal | Fr. 5'000.- |
| | - le secrétariat du Conseil communal, | Fr. 12'000.- |
| | - les présidents des commissions relevant du Conseil et par séance | Fr. 80.- |
| | - les présidents des sous-commissions des commissions des finances et de gestion et par séance | Fr. 40.- |
| | - les membres des commissions relevant du Conseil et par séance de commission | Fr. 30.- |
| | - les membres du Conseil communal et par séance du Conseil | Fr. 10.- |
| | - les scrutateurs élus par le Conseil communal, | |

8. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

Les différents groupes présentent leurs candidats. Il y a 11 candidatures pour 11 postes à repourvoir. Le vote a lieu à mains levées. Sont élus :

pour le groupe radical : **Mme Fabienne Froidevaux**
MM. René Boillat, Charles Monod, Philippe Sandoz
 pour le groupe libéral : **Mmes Angèle Lara, Claude Yechouroun,**
M. Yves Leumann
 pour le groupe socialiste : **Mme Claire Glauser, M. Yvan Fabbiani**
 pour le groupe des Verts : **M. Dominique Roulet**
 pour le groupe UDC : **M. Adalbert Martin**

Les candidats sont élus à l'unanimité.

Election du Président

M. Bruno Boldini, au nom du groupe UDC, présente la candidature de **M. Adalbert Martin**. Il est élu à une évidente majorité (2 avis contraires, 10 abstentions).

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Réponse à la motion Jean-Daniel Paschoud visant à un financement unique à concurrence de fr. 30'000- pour que le nom de Lavaux figure sur une nouvelle unité de la CGN

M. Claude Chollet réagit à la phrase suivante qui figure à la p. 2 de la réponse à l'avant-dernier paragraphe : " il est important de relever que l'activité de Montreux-Vevey-Tourisme est profitable à l'économie de notre région." A l'office du tourisme de Vevey, il a découvert que les informations touristiques, contenues dans la brochure concernant Lavaux, s'arrêtent à Cully. Pour fr. 30'000.- par année, il émet le voeu que le nom de Lutry figure dans la brochure à l'avenir.

Il est appuyé par **M. Philippe Mingard** qui a fait une expérience similaire : au restoroute de Villette, le panneau donnant des informations touristiques ne mentionne pas la commune de Lutry.

M. Christian van Singer ne comprend pas la politique de la Municipalité et la subvention annuelle à MVT; il plaide à nouveau pour l'office du tourisme de Lausanne, qui est plus efficace à ses yeux, et **M. André Kudelski** pour l'office du tourisme de Montreux, parce que la ville de Montreux a un rayonnement international.

Réponse de **M. Willy Blondel** : effectivement, les choses ne se sont pas très bien passées au début. Le partenariat avec Montreux-Vevey-Lavaux Tourisme est très important pour le développement de notre économie, en particulier viticole.

Il a en sa possession des documents nouveaux, dans lesquels Lutry est bien mis en valeur.

Revenant à la motion, **M. Bernard Hagin** signale que la nouvelle unité de la CGN comporte à l'intérieur 2 écrans plats sur lesquels il est possible de faire défiler les informations touristiques sur Lavaux, ce qui est une autre manière de promouvoir la région.

Le Président fait voter le Conseil sur la réponse de la Municipalité à la motion Paschoud. La Municipalité, dans sa réponse, propose au Conseil communal de ne pas prendre la motion en considération.

La réponse de la Municipalité est adoptée par 34 oui, 11 non et 23 abstentions.

Rapport de la Municipalité sur l'interpellation "Claude Weber" sur les actions CVE en mains de la Commune de Lutry.

M. Claude Weber remercie la Municipalité pour sa réponse et sa décision de conserver les 1'000 actions qu'elle possède.

No 491 *Calendrier des séances du Conseil communal*

No 492 *Départ à la retraite et remplacement de M. Robert Maurer, chef du service de l'urbanisme et de la police des constructions.*

M. Willy Blondel rend un vibrant hommage à M. Maurer, personnalité d'exception. Sa subtilité, sa finesse, la clarté de ses propos, reconnues par tous ceux qui ont eu l'occasion de le côtoyer ont contribué à établir l'excellente réputation de la commune de Lutry.

M. Maurer reçoit une longue ovation de l'assemblée des Conseillers debout.

Quant au **Président** du Conseil, il souligne sa disponibilité et sa gentillesse, en plus de ses très grandes compétences professionnelles.

Il souhaite la bienvenue à son remplaçant, M. Eric Desaulles.

Dépôt de préavis

Préavis municipal concernant la révision et l'actualisation du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées.

Préavis municipal concernant la réfection de la rue du Port et l'installation de bornes télescopiques dans le Bourg.

Préavis municipal concernant la transformation de l'ancien garage Tarin à la route de Lavaux.

10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Au pupitre, **M. Yvan Fabbiani**, socialiste, développe sa motion.

A Savuit, environ 2000 véhicules circulent par jour. 65% d'entre eux ne respectent pas la limitation de vitesse à 30 km/h. La configuration de la route, avec l'écoulement de l'eau de pluie au centre, ne permet pas de poser un modérateur de trafic.

Il demande :

- l'agrandissement de la zone pavée de la place du village côté ouest, afin de ne plus permettre le trafic bidirectionnel
- l'amélioration de la signalétique et de l'éclairage du passage pour piétons au centre du village.

Il rappelle que plusieurs lettres à ce sujet envoyées à la Municipalité par les habitants de Savuit sont restées sans suite.

Mme Aude Savoy conteste le chiffre de 65% d'automobilistes en infraction. Concernant la modération du trafic à Savuit : après concertation avec la commission des routes, un projet a été mis à l'enquête, qui comprenait un rétrécissement au milieu du village, au droit du passage pour piétons ; des traficblocs ont été posés pour obtenir un rétrécissement provisoire. Cette mesure a donné satisfaction aux habitants, mais elle est gênante pour les automobilistes qui ne peuvent plus se croiser.

Autre élément de réflexion : Savuit étant en zone 30, le passage pour piétons devrait être supprimé, suivant l'ordonnance fédérale. Donc il n'est pas question d'en améliorer la signalétique et l'éclairage.

Les résultats des affichages de vitesse montrent que la majorité des automobilistes respectent la vitesse prescrite.

Très prochainement, la Municipalité aura une vue précise de la situation du trafic, avec traficblocs et sans traficblocs; elle prendra alors la décision d'établir un rétrécissement ou d'y renoncer.

Une communication municipale donnera des informations détaillées sur l'option qui aura été choisie.

A **M. Gaston Asper, Mme Aude Savoy** répond que la question du maintien des passages pour piétons en zones 30 km/h n'est pas résolue actuellement et que la tendance est de les maintenir.

A **Mme Barbara Roulet**, elle répond que le village de Savuit ne peut pas être considéré dans son entier comme un espace public.

Pour **M. Roland Dumas**, la meilleure solution, la plus pratique et la moins chère, c'est de laisser stationner les vigneron, les maraîchers et leurs clients au bord de la route. En périodes de vendanges, il met quiconque au défi de passer à 30 km/h à travers Savuit.

Mme Aude Savoy précise à l'intention de M. Yvan Fabbiani que les passages pour piétons sont maintenus aux abords des collèges qui sont situés dans les zones 30.

Si les appareils de comptage sont endommagés, ils sont remplacés.

M. André Kudelski trouve que les panneaux annonçant les zones 30 sont trop petits, ce qui pourrait expliquer que certains automobilistes ne les respectent pas.

M. Pierre-Alain Patry relève un problème supplémentaire concernant la sécurité des piétons à Savuit, c'est le manque de trottoirs.

La discussion étant close, **la motion Fabbiani est soumise au vote. Elle recueille 19 avis favorables, 39 avis contraires et 17 abstentions. Elle est donc refusée.**

Par voie de motion, **M. Dominique Roulet** demande que la Municipalité prenne toutes mesures d'optimisation du chauffage des bâtiments communaux, (pose de vannes thermostatiques, arrêt ou baisse du chauffage pendant les week-ends et les vacances), et participe au programme d'affichage d'étiquettes énergétiques pour ses bâtiments.

Ces mesures sont de nature à faire baisser les coûts du chauffage (les hausses du prix du mazout ont coûté plus de 50'000.- supplémentaires à la Commune). Elles peuvent aussi inciter les particuliers à faire de même.

Selon **M. Willy Blondel**, la Municipalité est favorable à une telle démarche.

M. Roland Dumas se renseigne sur le coût de l'entreprise.

Réponse de **M. Dominique Roulet** : la procédure est bien rodée dans de nombreuses villes européennes; elle ne nécessite pas d'étude d'un bureau d'ingénieurs, par exemple, et peut être appliquée par l'administration communale. Ce sera à la commission ad hoc d'étudier la question.

L'assemblée passe au vote. **La motion est acceptée à une évidente majorité (1 avis contraire et 7 abstentions). Elle est transmise à la Municipalité pour étude et rapport.**

11. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Mme Laurence Keller formule le **vœu** suivant, concernant les caméras de surveillance aux collèges des Pâles et du Grand-Pont : que la Municipalité rédige une charte ou un règlement d'utilisation afin de rassurer chaque citoyen qui serait filmé; il aurait ainsi la certitude que les images ne seront utilisées qu'à la demande d'un juge.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h25.

La prochaine séance est agendée au 20 mars 2006.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Chamorel

C. Yechouroun